



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le quinze mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kevin DEGREAUX, Mme Véronique DERANSY, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Christophe DRUELLES, M. Patrick PIQUET-BACQUET, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Stéphane POULET à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

Par délibération en date du 29 mars 2023, le comité syndical avait autorisé le Président à signer une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de l'espace karting à la société KLL. Cette convention avait une durée d'un an et prend fin au 31 mars 2024. Une redevance de 1 000 euros / mois est perçue par le SIZIAF depuis 1 an.

Cette convention temporaire a été consentie dans l'attente de la prochaine incorporation du site du karting au domaine public du SIZIAF et de la mise en œuvre de la procédure de sélection préalable.

A ce jour, le karting n'a pas pu encore être incorporé dans le domaine public compte-tenu des travaux non finalisés de ses abords.

Compte-tenu de la date de réalisation des travaux des abords du karting prévus à partir de septembre 2024 permettant de bien définir l'emprise du domaine public,

Considérant que la délimitation du domaine public du pôle de vie n'est pas finalisée,

Convocation adressée aux
délégués le :

15 mars 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 40

Délibération

mise en ligne le :

5 avril 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

5 avril 2024

9 –

**LOCATION DU SITE
POUR LE KARTING :
PROLONGATION DU
CONTRAT
TEMPORAIRE PAR
AVENANT**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 062-256200742-20240327-DELIB20240309-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant à la convention d'occupation précaire signée en avril 2023 entre la société KLL et le SIZIAF pour prolonger de 18 mois la présente convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI